

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M21- 065991
162542

☐ Maladie ☐ Dentaire ☒ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3174 Société : RAM
☐ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre : Retraite
 Nom & Prénom : FAITTAOUI Amar
 Date de naissance : 15-11-56
 Adresse :
 Tél. : 06 19 20 64 15 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Dr. YAKOUTI Abdelkhalik
Ophtalmologiste
1, Bd Mohamed Ben Ahmed
El Abdi 2ème Etage Bernoussi
Casablanca - Tél. : 05 22 75 23 23
 Date de consultation : 27 / 05 / 2023
 Nom et prénom du malade : Ach Louj Khadija Age : 52 ans
 Lien de parenté : ☐ Lui-même ☒ Conjoint ☐ Enfant
 Nature de la maladie : Vice de refraction - Congenitale Alérgie
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Le : / /
 Signature de l'adhérent(e) : Pou

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27 05 2023	G		250 DH	<i>Ophthalmologiste</i> 1, Bd Mohamed Ben Ahmed El Abdi, 2ème étage Bernoussi Casablanca. Tél. : 09 22 75 43 23

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur

Date

Montant de la Facture

27/05/23

262,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue

Date

Désignation des Coefficients

Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien

Date des Soins

Nombre

AM

PC

IM

IV

Montant détaillé des Honoraires

27
05
2023

4000,00 DH

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES

Dents
Traitées

Nature des
Soins

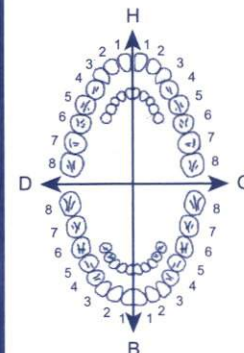
Coefficient

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION



O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553
B	

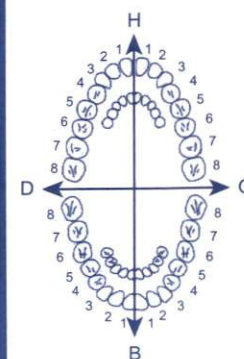
(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. YAKOUTI Abdelkhalek

Ophthalmologiste

Spécialiste de la chirurgie
et des Maladies des yeux
Cataracte - Glaucome - Strabisme
Voie lacrymales - Angiographie
Laser - Lentilles de Contact...

Ancien Médecin Ophthalmologiste à l'Hôpital 20 Août
Ancien Médecin Ophthalmologiste à l'Hôpital Al Mansour
Membre de la Société Française d'Ophthalmologie



الدكتور الياقوتي عبد الخالق

أخصائي في جراحة وأمراض العيون

جلالة - ضغط العين - الحول
مسالك الدموع أنجيوجرافيا
اليزر - العدسات اللاصقة
جراحة عيوب البصر

طبيب العيون سابقا بمستشفى 20 غشت
طبيب العيون بمستشفى المنصور
عضو في الهيئة الفرنسية لأطباء العيون

لا تغير تاريخ الفحص ولا التاريخ الموجود على أوراق التعاضدية

Casablanca, le 27.05.2023 : الدار البيضاء، في

Mme ACHLOUJ Khadija

1/ **LEVOPHTA** n 2

1 goutte 2 fois pd 2 mois, les deux yeux
à renouveler en cas de besoin

2/ **LOTEMAX** collyre N1

1 goutte 2 fois par jour pd 20 jours, les deux yeux

PHARMACIE BLOC "C"
CHOFRANE
Rue 2 N° 113 Bloc (C)
Q Al Goud Sidi Bernoussi
Casablanca

Dr. YAKOUTI Abdelkhalek
Ophthalmologiste
Bd Mohamed Ben Ahmed
El Abdi, 2ème Etage Bernoussi
Casablanca - Tél.: 05 22 75 23 23

AMM Maroc N° 60/20/DMP/21/
PPV = 112,50 DHS
LOTEMAX est une marque
Incorporated ou de ses filiales
© 2020 Bausch & Lomb Inc
Bausch & Lomb

LEVOPHTA 0,05% LOT/عيار H8803
Collyre 5ml FAB/ تاريخ الإنتاج 08-2022
ZENITH PHARMA EXP/ تاريخ الانتهاء 05-2024
AMM N° 728/16DMP/21/NRQr
6118001270354 PPV : 75,00 DHS

LEVOPHTA 0,05% LOT/عيار H8803
Collyre 5ml FAB/ تاريخ الإنتاج 08-2022
ZENITH PHARMA EXP/ تاريخ الانتهاء 05-2024
AMM N° 728/16DMP/21/NRQr
6118001270354 PPV : 75,00 DHS

طابق الثاني - سيدي البرنوصي - الدار البيضاء

1, Bd. Mohamed Ben Ahmed El Abdi - 2ème Etage - Sidi Bernoussi - CASABLANCA

الهاتف : 05 22 75 23 23 - 05 22 75 23 22

un autre regard
sur vos yeux



OPTICIEN
LUNETTIER
CONSEILS VISAGISTE

FACTURE N° 902003

Casablanca, le : 27/05/2023

Mme / Mr : ACHLOUJ K.H.D. SA

Dr :

VL

VP - Add

OD : (-0.25 A 15)

OD : Add + 2.50

OG : (-0.25 A 170)

OG : Add + 2.50

Prix Monture

Métal optique

1000.00 DH

Prix Verres

Organique progressif

3000.00 DH

Total à payer : 4000.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Cachet et signature

Akram Daali
Tpe : 065032633

Cachet et signature

M-A-D Optic
Opticien Optométriste
63 Rue rguibate Casa

63 Rue Rguibat Bourgone Casablanca - Tél : 05 22 29 55 36
Capital : 10,000 - Patente : 35402703 - IF : 47232711 - RC : 6123
ICE : 0002642590000069

Dr. YAKOUTI Abdelkhalek

Ophtalmologiste

Spécialiste de la chirurgie
et des Maladies des yeux

Cataracte - Glaucome - Strabisme

Voie lacrymales - Angiographie

Laser - Lentilles de Contact...

Ancien Médecin Ophtalmologiste à l'Hôpital 20 Août

Ancien Médecin Ophtalmologiste à l'Hôpital Al Mansour

Membre de la Société Française d'Ophtalmologie



الدكتور الياقوتي عبد الخالق

أخصائي في جراحة وأمراض العيون

جلالة - ضغط العين - الحول

مسالك الدموع أنجيوكرافيا

اليزر - العدسات اللاصقة

جراحة عيوب البصر

طبيب العيون سابقا بمستشفى 20 غشت

طبيب العيون بمستشفى المنصور

عضو في الهيئة الفرنسية لأطباء العيون

لا نغير تاريخ الفحص ولا التاريخ الموجود على أوراق التعاضدية

الدار البيضاء، في : 27 mai 2023

Mme ACHLOUJ Khadija

Monture + verres correcteurs

progressifs

Organiques Antireflets, Amincis,

Transition, Filtre anti-lumière bleue

Vision de loin :

OD = Plan (- 0.25 à 15°)

OG = Plan (- 0.25 à 170°)

Vision de près :

ODG = Add : + 2.50

M-A-D Optic
Opticien Optométriste
63 Rue Iguibate Casa

Dr. YAKOUTI Abdelkhalek
Ophtalmologiste
1, Bd Mohamed Ben Ahmed
El Abdi 2ème Etage Bernoussi
Casablanca - Tél : 05 22 75 23 22

1، شارع محمد بن أحمد العبدى - الطابق الثانى - سيدى البرنوصى - الدار البيضاء

1, Bd. Mohamed Ben Ahmed El Abdi - 2^{ème} Etage - Sidi Bernoussi - CASABLANCA

الهاتف : 05 22 75 23 22 - 05 22 75 23 23